

ON S'ABONNE :

A Lyon, rue Neuve-de-la-Préfecture, n° 1, au 2^e.
 A la Librairie-Corresp. de P. Justin, rue Montmartre, n° 18.
 Et chez MM. Lepelletier et Comp^g, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 5.

LE PRÉCURSEUR,



Journal constitutionnel de Lyon et du Midi.

Le Précurseur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

PRIX :

16 francs pour 3 mois ;
 32 francs pour 6 mois ;
 64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône,
 1 franc de plus par trimestre.

Les Renseignements, Notes et Articles doivent être adressés à M. Anselme PETETIN, rédacteur en chef, rue de la Préfecture, n° 1, au 2^e.

Lyon, 29 novembre.

Un journal avait développé cette idée parfaitement juste, que c'était le gouvernement monarchique, dit représentatif, qui avait donné aux ouvriers l'exemple des coalitions pour le salaire. Le *Journal des Débats* combat aujourd'hui cette pensée par un article où, selon son habitude, il ricane beaucoup dans ce style plein de fatuité qu'on lui connaît, sans dire un mot du sujet en question.

Les hommes graves veulent autre chose que ce persiflage de rhéteurs, et jusqu'à ce qu'on ait apporté pour la réfuter des raisonnements sérieux, ils regarderont la pensée du *National* comme une des plus frappantes de vérité qui aient été publiées sur les coalitions.

En effet, est-ce autre chose qu'une coalition que ce monopole de places, d'argent et d'exemptions de charges, exercé par la classe que la constitution admet seule au rôle politique ? — Pourquoi la royauté se donne-t-elle tant de peine pour attacher à ses intérêts la bourgeoisie, en lui montrant toujours les classes laborieuses comme prêtes à lui arracher ses avantages sociaux ? Pourquoi ces faveurs répandues dans la seule garde nationale qui soit exclusivement bourgeoise, celle de Paris ? Pourquoi ces milliers de croix jetées à ces marchands qui n'ont jamais entendu que le canon des Invalides ? Pourquoi les gardes nationales rurales, composées d'éléments plus démocratiques, n'ont-elles jamais eu part à ces pitoyables largesses de la royauté ? Pourquoi, quand on discutait la liste civile, faisait-on sonner si haut l'intérêt des marchands de Paris qui, disait-on, demandait que cette liste fût énorme ? N'était-ce pas là une véritable coalition de salaire, entre la royauté et la bourgeoisie parisienne ?

La coalition va beaucoup plus loin et se montre sur bien d'autres sujets. En effet, les bourgeois élisent les députés, dont la majorité fait et défait les ministères, à ce qu'on dit dans la théorie des équilibristes constitutionnels. Or, ces ministères nomment conjointement avec le roi tous les fonctionnaires salariés. N'est-ce pas une coalition pour le salaire ? — La chambre bourgeoise vote l'impôt qu'elle répartit ainsi qu'il lui plaît, en ménageant, bien entendu, la propriété foncière autant que possible, et en chargeant le plus possible, par l'impôt indirect, les classes laborieuses. Le roi prête ensuite les baïonnettes dont il dispose pour l'exécution de ces lois fiscales : n'est-ce pas encore une coalition ?

Si l'on veut voir un bel et incontestable exemple de la coalition politique pour le salaire, on n'a qu'à étudier ce magnifique gouvernement anglais que les doctrinaires nous proposent toujours pour modèle. C'est là que la coalition des privilégiés et de la royauté a produit d'admirables résultats, si admirables qu'un grand tiers de la nation est réduit maintenant à vivre d'aumônes.

Eh quoi ! quand on s'efforce de réaliser chez nous cette ligne des cupidités privilégiées, on s'étonnerait que les classes ouvrières s'entendissent pour se coaliser aussi dans un intérêt commun ? Laissons de côté les préjugés politiques ; n'est-il pas vrai que, justement ou non, la constitution actuelle est un acte de coalition entre les bourgeois, pour l'exploitation du reste de la nation, privée de l'exercice des droits représentatifs ?

Eh bien ! les coalitions d'ouvriers qui se multiplient et se propagent avec une miraculeuse rapidité, sont une réponse à cette coalition constitutionnelle. Elles ne sont pas officielles, car elles sont précisément la contre-partie de l'autre, et ne

se sont formées que parce que l'autre existe. Si les droits représentatifs n'étaient pas monopolisés, si les ouvriers avaient trouvé un moyen de faire passer dans une loi régulière et discutée contradictoirement avec les capitalistes, leurs prétentions sur la fixation d'un minimum de salaire, il est certain qu'ils auraient préféré cette protection calme et assurée de la loi aux hasards, aux difficultés, aux périls de coalitions à demi tolérées, à demi prohibées.

Un journal de Paris quia combattu l'idée de l'association des maîtres et des ouvriers, comme moyen de terminer les hostilités qui se continuaient dans l'industrie au sujet du salaire, publie la note suivante :

Les maîtres fabricans à Lyon ne pouvant pas, à cause de la concurrence étrangère, accorder le prix de façons demandé par leurs ouvriers, et n'osant faire travailler dans la crainte de mévente, auraient pu obtenir des prix très-moérés s'ils eussent promis et donné fidèlement des gratifications à leurs ouvriers en cas de bons inventaires de fin d'année ; ils eussent osé faire fabriquer n'ayant rien de plus à payer en cas de mévente ou de perte.

C'est tout simplement l'association sans garantie aucune pour les ouvriers qui y prendraient part.

En effet, si les fabricans de Lyon proposaient un pareil arrangement, les ouvriers leur riraient au nez. Il y a cent ans que la plus vive irritation subsiste entre les deux classes, parce que les fabricans s'arrogeaient un droit exclusif de comptabilité relativement au prix des façons ; il y a cent ans que les ouvriers accusent universellement les fabricans de ne réclamer ce droit que pour les gruger dans l'exécution des stipulations réciproques sur le salaire ; il y a cent ans qu'au su de tout le monde des fortunes colossales se font par ces friponneries, et l'on voudrait que l'ouvrier s'en fiât à la paternelle tutelle des fabricans !

Certainement il s'en faut de beaucoup que les soupçons des ouvriers soient toujours fondés et que tous les fabricans se livrent à ces escroqueries d'écritures, mais il n'en est pas moins vrai que la défiance se fonde sur un motif réel, qui est l'hostilité des intérêts, hostilité profonde qu'on ne vaincra que par une association franchement et nettement définie dans ses conditions.

Toutes ces tentatives pour transformer en tutelle paternelle le rôle des capitalistes entrepreneurs envers les ouvriers, seront de philanthropiques absurdités, parce que les ouvriers savent parfaitement que tout ce que les chefs de fabrique peuvent retrancher aux salaires est une augmentation de leurs profits.

Le *Journal du Commerce* de Lyon est de mauvaise humeur parce que nous lui avons fourni la preuve qu'il nous demandait de sa bonne intelligence avec le pouvoir. Il dit que nous le harcelons, et qu'on sait bien pourquoi. — Sans doute il veut dire finement que nous voulons lui prendre son incommensurable clientèle d'abonnés : il se trompe ; nous voulons seulement la lui faire perdre. Le *Précurseur* est heureusement assez connu pour ne pas craindre de passer pour un de ces marchands de papier noir qui cherchent dans la publicité les profits d'une agence d'affaires. Mais comme il ne fait pas de la politique une spéculation commerciale, il a le droit et il prend la liberté d'empêcher que des spéculations de cette nature ne trompent la bonne foi publique et ne corrompent l'opinion par une affiche emphatique et menteuse de patriotisme et d'indépendance.

Il paraît d'ailleurs que le *Journal du Commerce* qui se

donne l'air d'entrer en lutte politique avec le *Précurseur*, oublie tout-à-fait le point de départ de cette discussion. Il avait annoncé spontanément, sans en être prié par personne, qu'il ne s'occuperait plus de politique ; malgré cette promesse, il s'en occupa, et le fit de façon à nous apprendre qu'il y avait derrière lui quelqu'un d'un peu moins naïf que lui. La contradiction fut relevée par nous ; alors le *Journal du Commerce*, nous le priions de s'en souvenir, se récria et nous dit que les élections départementales n'étaient pas de la politique, mais de l'administration locale dont il faisait son domaine exclusif.

Cela était très-formel : le lendemain le *Journal du Commerce* nous gratifie de très-longues articles sur la position des partis. Est-ce que c'est encore ici une affaire locale ? — Le *Journal du Commerce* n'a pas essayé de nous expliquer ces contradictions : nous avons suppléé à son silence.

Le *Journal du Commerce* se montre fort piqué de ce que nous avons dénoncé la position illégale où il se trouve et ajoute que si l'autorité use de ménagemens envers lui, elle en a fait autant pour la *Glaneuse*, et qu'il souhaiterait qu'elle en agit de même envers le *Précurseur*.

Nous avons rappelé hier comment l'autorité se conduisit quand la *Glaneuse* se trouva dans une situation bien moins évidemment illégale que celle du *Journal du Commerce* : elle fut saisie autant de fois consécutivement qu'elle parut sans faire de cautionnement.

Quant au *Précurseur*, nous remercions le *Journal du Commerce* de la bienveillance de ses patrons, qu'il invoque pour nous. Le *Précurseur* n'a jamais ni demandé ni attendu de ménagemens du pouvoir actuel, et il se flatte de n'en avoir jamais besoin. Il ne compte pour assurer son sort vis-à-vis de ses ennemis que sur son droit et sur la force qui est toujours au service du droit. Le parquet qui sait à quoi s'en tenir là-dessus, agit en conséquence envers nous, et il fait bien. Le *Journal du Commerce* peut donc garder son intervention entre ses patrons et nous : nous n'en avons que faire.

Le *Journal du Commerce* prétend que nous l'avons dénoncé à l'autorité ; il traduit mal notre action. Si le *Journal du Commerce* appartenait à la presse indépendante, ou sait trop que nous aurions regardé sa position comme doublement respectable. Mais comme, suivant nous, il appartient à l'autorité, et que l'autorité et lui ne font qu'un, nous n'avons pu sans absurdité le dénoncer au pouvoir. Nous avons simplement dénoncé à l'opinion le pouvoir et son serf, le *Journal du Commerce*.

La façon dont le *Journal du Commerce* traite ce sujet nous engage à rapprocher deux passages de son dernier numéro, la comparaison qui en sort ne touchant du reste en rien la morale privée.

On lit dans la réponse qu'il nous adresse :

Poussé dans ses derniers retranchemens, et ne sachant plus que nous dire, le *Précurseur* est venu nous jeter à la face une grosse dénonciation, ou plutôt jeter à notre sujet une grosse dénonciation à la face du pouvoir. Le *Précurseur* s'est départi des bonnes coutumes de courtoisie et d'urbanité que nous aimons à reconnaître ; à applaudir en lui ; et, en cela, pour ne point parler d'indignation, il nous a causé une grande surprise.

On lit à la page suivante cette nouvelle :

Un voleur célèbre par son adresse, arrêté ces jours derniers à Rennes, au moment où il enlevait quelques pièces de toile, s'est écrié avec indignation : « Il faut que j'aie été dénoncé ; cette manière d'agir est dégoûtante. »

PAUVRE MONSTRE !

— A condition que nous ne parlerons plus de politique !

— Soit, dit le maître de la maison ; cela seul fera déjà plaisir à ma femme. N'avons-nous pas depuis une heure assez discuté, crié, péroré sans nous répondre, joué au colin-maillard de la discussion ? Et puis vous la racontez si bien, grand homme, cette merveilleuse histoire, que ceux qui la connaissent déjà la trouveront nouvelle. C'est un dédale de petites préparations si mystérieuses, ce sont des riens qui promettent tant de choses, qu'en vérité l'instruction est pédantesque et la moralité fatigante à côté de votre fantastique manière.

— Madame, dit indolemment M. de Trois-Etoiles, je vous préviens que mon récit est imprimé dans plusieurs recueils. J'ai déjà été obligé de me vendre à cinq ou six libraires : je ne saurais suffire à la consommation.

— L'épopée que nous allons entendre, n'est-elle pas, mon cher, dit Ernest, cette composition dont tu n'as emprunté à Balleville que le fonds et le dénouement ?

— Du tout, mon cher ; celle-là vient d'Eugène V. ; je ne m'en cache point. Eh ! qu'est-ce que c'est aujourd'hui que l'invention ? Un labeur ingrat, une peine de crocheteur littéraire, un mérite de hasard, une vraie fortune de coq, prêt à la changer pour un grain de millet. Dans les arts, vois-tu, l'unique mérite consiste à briller le sujet, enjoliver, grossier les détails. Que serait, sans le talent du joaillier, le diamant lui-même qui brille à l'épée du roi, et ces tableaux que les banquiers achètent, sans les amples dorures de leurs cadres ?

Les anciens pensaient peut-être autrement en matière de poésie, je le sais. Une idée, un type original était ce qu'ils estimaient le plus ; ils se contentaient ensuite d'une assez pure esquisse et du contour bien net de toutes les figures. Enfance du savoir-faire ! Aussi leur plus belle scène, la scène où Priam redemande aux pieds

d'Achille le corps de son fils, manque tout-à-fait de développemens.

Si j'avais eu cette situation à rendre, ou encore celle de Clorinde expirant sous le cimetière de Tancrède, au lieu de l'écouter en deux pages comme elle l'est, j'en aurais fait, moi, un volume in-8° pour Charles Gosselin. J'eusse économisé d'abord en dix chapitres la seule reconnaissance des amans, ensuite retourné ce même cimetière vingt fois dans l'âme du lecteur ; enfin j'aurais voulu tarir les larmes et épuiser l'attendrissement. Mais la perfection ne pouvait pas devancer notre siècle, et les anciens ne sont, au bout du compte, que les anciens. On reféra quelque jour leurs ouvrages ; on pourra prendre pour argument les petits chants de *l'Iliade*, ou s'en servir en épigraphe. Inventer, mon cher ! découvrir ! Mais les pourceaux découvrent les truffes, et Christophe Colomb a inventé un monde qui n'a illustré que le nom d'Amérique.

Tiens, Ernest, avant moi, cette histoire que je vais dire et que j'ai transfigurée, ce n'était que l'homme d'argile avant le larcin de Prométhée. Je dis cela avec quelque hésitation, parce que ce n'est peut-être pas modeste, je le crains ; mais c'est l'exacte vérité, sur ma parole d'honneur.

— Eh ! sans contredit, appuya l'amphytrion. Et puis ce qui me charme dans votre rhétorique contemporaine, c'est son parfait désintéressement des affaires humaines, c'est son détachement des choses d'ici-bas. Elle est toute songeuse et toute aérienne. Qu'on entre en lutte pour la liberté, qu'on se batte, qu'on se déchire, elle ne se mêle de rien : c'est la colombe qui passe au-dessus des nuages sans regarder la terre. Qu'est-ce que vous trouveriez, je vous prie au fond de ce calme parfait, si ce n'est une étonnante supériorité ?

— Mais j'y verrais peut-être un étonnant égoïsme, dit Henri de Bréval, et une trop large indifférence pour les maux présents de

la société. Se récuser dans le procès actuel où se débat le genre humain, c'est, de la part des lettres, méconnaître une vocation ; abdiquer toute philosophie et toute magistrature à exercer sur une époque où il s'agit de décider assez périlleusement plus d'une chose : par exemple, si nous serons hommes ou sujets ; si la propriété restera impitoyablement étrangère à ceux qui travaillent ; qui sera victorieux du droit divin ou du bon sens, de la fraternité populaire ou de la coterie surannée des rois. Après cela, dans un ordre d'idées peut-être inférieur, c'est avec peine aussi que je verrais les lettres renoncer à deux petites conditions qui leur ont fait quelque honneur de siècle en siècle avant le dix-neuvième : inventer, quoi qu'en dise Monsieur, et être utile. Au lieu de jeter dans la circulation des idées une seule idée, de soutenir au moins l'élan du pays, cette littérature, qui n'est jeune que par ses hommes, ramasse les plus caducs et les plus pauvres sujets du monde, pourvu qu'ils prêtent à l'élasticité des détails. On a droit de demander aux plus brillans ouvrages qui passent : Sonate, que me veux-tu ? Palette, quel dessein caches-tu, si tu caches un dessein sous ce luxe de coloris ? Est-ce que les vivantes muses, inhabiles à se créer quelque étoffe énergique et neuve, auraient la modestie de ne prétendre plus qu'à attacher des paillettes à la serpillière, à couvrir la toile d'emballage de lames d'or ?

On dirait que les idées qui préoccupent cette littérature sont exclusivement celles de son commerce et de son lucre. Est-ce que tout autre intérêt la gêne ? Est-ce que l'humanité la trahit ? Est-ce qu'elle borne sa récompense à un peu d'or, comme son mérite à faire heurter des antithèses, ou chatoyer des mots ? Elle me semble avare de sens et prodigue de volumes. Au lieu de marcher avec son temps, la voilà qui gambade à côté de lui. Ses grands hommes sont des bateleurs, elle se fait acrobate, elle dans sur la période, elle tient sur la phrase sans balancier.

(La suite au numéro prochain)

On lit dans quelques journaux de Paris :

COMITÉ GÉNÉRAL DE LA SOUSCRIPTION NATIONALE EN FAVEUR DE M. JACQUES LAFFITTE.

Lorsque la France apprit la mise en vente de l'hôtel habité par M. Laffitte, une souscription s'ouvrit spontanément pour le lui conserver et consacrer dans sa famille, par la reconnaissance nationale, cet asile long-temps ouvert à toutes les infortunes publiques et privées. Ce sentiment n'avait rien que de généreux; aussi vit-on d'abord des opinions diverses s'y associer. Un comité central se forma et fit tout ce qui dépendait de lui pour conserver à la souscription un caractère indépendant de tout esprit de parti. Ses efforts n'ont point été complètement heureux; mais si des dispositions peu bienveillantes se sont manifestées dans des classes qui avaient été plus spécialement à même d'apprécier l'inépuisable obligation de M. Laffitte, il en a été autrement dans les masses du peuple, dans les départements, dans les campagnes.

Malgré les obstacles inattendus que la souscription a rencontrés, le chiffre des sommes recueillies dépasse 400,000 f. Ce ne serait point assez pour acheter l'hôtel de M. Laffitte; c'est assez peut-être pour ne pas désespérer d'atteindre à la somme nécessaire.

La vente de l'hôtel est annoncée pour le 14 janvier 1834. Le comité croit devoir faire un nouvel appel aux nombreux amis du caractère et de la personne de M. Laffitte. La cause de ses malheurs est connue, c'est à la reconnaissance publique à les adoucir.

Signé Lafayette, président; Dupont (de l'Eure); au nom du maréchal Clausel, absent; Odilon-Barrot, Mangin, Béranger, Regnault-Nitot, trésorier, Châtelain, secrétaire.

Les membres du comité ont fait entre eux une souscription nouvelle qui sera publiée avec les listes générales. Les souscriptions continueront d'être reçues dans les mêmes bureaux que par le passé, et chez M. Regnault-Nitot, trésorier, place Vendôme, n° 15.

AVIS.

MM. les Souscripteurs au PRÉCURSEUR, dont l'abonnement expire le 31 novembre, sont priés de le renouveler s'ils ne veulent pas éprouver du retard dans l'envoi du journal.

(Correspondance particulière du PRÉCURSEUR.)

Paris, 27 novembre.

La prison destinée aux détenus pour dettes est terminée, et l'on vient de la meubler. Chaque détenu aura une chambre éclairée par une large fenêtre, un lit de fer, une table et une armoire. Toutes les précautions ainsi prises pour que les dettiers soient commodément logés, MM. du parquet se hâteront sans doute de leur faire quitter Ste-Pélagie où des places sont déjà réservées à maints conspirateurs, comme ceux que l'on doit enfin juger dans quelques jours. Faute de place on n'a pu les arrêter, et par conséquent il eût été inutile de les impliquer dans la conspiration *omnibus* et banale toujours au service de ces messieurs pour exercer une incarcération de quelques mois contre quiconque a le malheur de ne pas croire à leur infaillibilité.

Un bijoutier de Bruxelles nommé Allard a voulu mettre à profit, pour le commerce de son pays, les différends qui se sont élevés entre nos orfèvres et leurs ouvriers; un certain nombre de ces derniers avaient été enrôlés par lui pour aller en Belgique, lorsque la police est venue, dit-on, s'interposer, nous ne savons à quel titre, dans cette affaire toute de liberté.

Un commis-marchand, passant lundi dernier, à onze heures et demie du soir, sur le pont Notre-Dame, fut attaqué par quatre individus qui lui mirent le couteau sur la gorge et le menacèrent de le tuer s'il ne se laissait dépouiller sans mot dire. Ce malheureux ayant voulu crier à la garde, se sentit aussitôt blessé et perdit sa montre, sa bourse et quelques autres petits bijoux qu'il avait sur lui. Trois des coupables ont été arrêtés ce matin, deux sont de ces anciens forçats libérés tant de fois préférés aux détenus politiques par la clémence royale.

Il y a eu hier grande réunion aux Tuileries; les ministres de Russie et de Prusse, le baron Rotschild, les maréchaux Gérard, duc de Trévise, le baron Pasquier, le président Dupin, le nouveau conseiller d'état Barade et les ministres y avaient été convoqués. Répétant sur un plus petit théâtre, il est vrai, la fameuse scène de la revue de la garde nationale et de la victoire de Varsovie, un auguste personnage est venu annoncer tout triomphant qu'une dépêche télégraphique lui apprenait le triomphe définitif de la reine d'Espagne. La déconfiture des carlistes était générale, les chefs réfugiés sur notre territoire, et Bilbao prise et soumise.

Malgré la ruine de la nationalité polonaise et la perpétuité de l'affaire belge, la royale nouvelle n'a point trouvé d'incrédules, et l'on s'est empressé d'aller l'annoncer à la Bourse; la pourtant elle n'a pas été aussi unanimement accueillie, et aujourd'hui des nouvelles tant soit peu contraires sont accréditées quoiqu'avec tout aussi peu de fondement.

On assure qu'une nouvelle note a été remise au duc de Broglie par le comte Pozzo di Borgo sur un prétendu comité de propagande libérale dont les chefs choisis dans les sociétés sociales ne seraient pas sans affinité avec nos gouvernants. Un projet d'assassinat de quelques chefs de gouvernements absolus devait avoir été également présenté dans les sociétés populaires, et les noms de quelques membres de la chambre seraient compromis. Le czar s'élève aussi avec force contre nos débordements littéraires qui ne respectent rien et livrent à la risée les personnages les plus augustes.

On ne sait en vérité qui doit le plus étonner, ou la hardiesse de cette prétendue révélation, ou le ridicule de son contenu.

L'Union Philosophique pour la civilisation des peuples a tenu hier une séance extraordinaire, dans laquelle elle a entendu le rapport de son comité sur les présentations de membres proposés par des associés étrangers. M. Hume a proposé le duc de Sussex; le comte de Survilliers, le prince Frédéric d'Orange, le prince Oscar, depuis long-temps candidats, ont été admis comme membres de l'Union.

Les efforts de cette société ne sauraient passer inaperçus, même au milieu du mouvement de réforme qui travaille toutes les institutions. On se souvient que le duc d'Orléans fut rejeté lors de sa présentation par une grande partie des mem-

bres du comité, le prince Paul de Wurtemberg a éprouvé le même sort.

L'admission des officiers de service à la table du prince royal a donné lieu de graves difficultés. On a reproché à quelques-uns d'entre eux les propos qu'ils avaient tenus devant le prince et que celui-ci avait paru applaudir.

On assure que des réformes seraient le prix de la franchise avec laquelle quelques officiers se sont permis de parler à la table de l'héritier du trône des actes de leurs supérieurs et particulièrement du ministre de la guerre. Leurs camarades, avertis par ce précédent, devront désormais accepter les invitations comme une consigne et y garder le silence comme dans les rangs.

Le service funèbre pour le maréchal Jourdan a commencé à midi dans la chapelle des Invalides où se trouvaient réunis les officiers supérieurs de la 1^{re} division et de la garde nationale parisienne.

Le maréchal Soult et le maréchal duc de Trévise tenaient les coins du poêle avec deux paires de France dont je n'ai pu reconnaître les traits. On remarquait parmi les maréchaux et généraux présents, le comte Lobau, Darriule, Pajol, etc.

A deux heures le cortège est sorti de l'hôtel pour faire le tour de l'esplanade et des bâtiments; 2 bataillons du 11^e léger ont fait la première décharge, puis le 20^e léger, le 8^e de ligne, le 35^e, une batterie du 11^e d'artillerie, un escadron du 7^e cuirassier, du 5^e lancier et des dragons. La marche était fermée par les 35^e, 58^e et 61^e de ligne. Le général Darriule commandait le cortège avec 8 des plus anciens officiers des invalides. Tous les ministres y assistaient ainsi que les membres du corps diplomatique. Le cercueil est ensuite rentré et a été déposé dans le caveau réservé. Toutes les portes de l'hôtel étaient tendues de noir sans armoiries. On y voyait seulement la lettre J. couronnée. Le prince de la Moscowa était en uniforme de capitaine de chasseurs.

Le bruit se répand que par suite des nouvelles données hier par le roi, il a été arrêté dans le conseil tenu ce soir, que les trois divisions de l'armée d'Espagne seraient dispersées malgré l'opposition du maréchal Soult et quelques remontrances de l'amiral de Rigny.

Des ordres ont été expédiés ce matin à tous les généraux et au comte Roguet dont la division se formait à Auch et à Tarbes.

Le comte Sébastiani a fait hier dans la journée trois visites au roi; on doute pourtant que les outrages qu'il a fait dévorer à la France lui soient comptés comme services méritant le bâton qu'il sollicite.

On dit que le maréchal Jourdan, dans une lettre adressée au roi, désigne pour son successeur le général d'Anthouard, dont les services dans l'artillerie furent particulièrement appréciés de Napoléon.

Le comte de France s'est aussi mis sur les rangs des candidats au gouvernement des Invalides malgré ses antécédents.

Nouvelles.

Une ordonnance royale du 12 novembre fixe à 38 le nombre des routes stratégiques qui seront construites dans les départements de l'ouest et en détermine les directions générales.

Nous nous faisons un plaisir d'annoncer que la fabrique de rubans de St-Etienne vient de recevoir d'assez fortes commandes de rubans des acheteurs de l'Amérique, de l'Allemagne et de l'Angleterre, et tout porte à croire que ceux de Paris ne tarderont pas à arriver dans notre ville, ce qui fait espérer que nos ouvriers auront du travail pour passer l'hiver. (Mercure Séguisien.)

Douze mille francs, plus un supplément de 3,000 autres avaient été votés par le conseil municipal de Caen pour faire fête au roi à son passage en cette ville; au lieu de cela, il a été dépensé 45,000 f.

Le National Genevois du 22 de ce mois annonce que près de 200 ouvriers tailleurs, sur 300 qui travaillent à Genève se sont réunis pour s'entendre entre eux au sujet d'une augmentation de salaire et pour refuser de travailler plus long-temps chez les chefs d'ateliers qui ne satisferaient pas à leurs réclamations. Quelques chefs d'atelier consentent à l'augmentation, d'autres refusent.

On a dit à Genève que des ouvriers étrangers avaient apporté le mot d'ordre des coalitions de Paris, de Lyon et d'autres villes. Le National répond: « Nous pensons plutôt que ce mouvement de la classe ouvrière, mouvement qui a lieu aussi bien en Allemagne qu'en France, tient à un malaise réel et au besoin bien naturel éprouvé par les malheureux prolétaires de sortir de l'espèce de servitude et de dégradation dans lesquelles les retiennent un lucre à peine suffisant pour les faire vivre, et en dernier lieu la perspective de l'hôpital. »

Un petit bateau voguait sur le Rhône près de Seyssel, portant cinq personnes qui se proposaient une partie de pêche. C'étaient M. le comte de Sassenay, propriétaire de la fabrique du parc, M. Demaillant, de Seyssel (Savoie) Rousselet, marchand à Seyssel, Lèques (de Genève), jardinier de M. le comte de Sassenay, et Nicoud, ouvrier de la fabrique du parc.

La frêle embarcation qui les portait étant venue faire naufrage contre une des arches du pont de Seyssel, tous les cinq ont été précipités dans le Rhône. — M. le comte de Sassenay a été sauvé par le courage de trois individus que nous devons nommer ici; ce sont les nommés Creuset, tanneur, Rivoux, gendarme à Seyssel, et Laplace, domestique. — MM. Demaillant et Rousselet sont parvenus à se sauver seuls. — Mais deux individus ont malheureusement péri, malgré les efforts de la population. Leurs corps n'ont pu encore être retrouvés. (Courrier de l'Ain.)

On lit dans le Journal de Genève, du 23 novembre: Il y a quelques semaines que des ouvriers travaillant à faire sauter des rocs détachés du bas de Salève, ont ouvert une caverne de seize pieds de long sur deux pieds et demi de hauteur. Sur le sol, couvert d'incrustations calcaires, gisaient une assez grande quantité d'ossements bien conservés et tous brisés. J'ai reconnu des os de moutons, de bœufs, de chevaux, de daims, de petits rongeurs et d'oiseaux, enfin une tige de quatre pouces de longueur, bardée d'épines travaillées par la main de l'homme. La caverne qui, sans doute avait eu une ouverture, s'était refermée par l'incrustation calcaire qui formait les stalagmites et stalactites dans son intérieur. Probablement elle avait servi de retraite à un animal carnassier, depuis que nos vallées ont été habitées par l'homme, comme le démontre l'arme travaillée que nous avons signalée, et dans les premiers siècles de notre ère; car ni Wagner ni Gessner ne mentionnent le daim comme un habitant de

nos environs; et cependant il n'y a aucun doute sur la présence des os de cet animal. L'existence des os d'oiseaux nous font penser que c'était un lynx qui habitait cette caverne; car il est le seul de nos carnassiers assez fort pour s'emparer des débris des gros animaux dont nous avons parlé et qui puisse monter sur les arbres pour chasser aux oiseaux.

— On écrit de Berlin:

De toutes les parts il nous arrive des nouvelles qui parlent de l'augmentation du prix de la soie brute. A Londres, en deux jours de temps, 2,832 ballots de soie brute ont été achetés par des fabricants à raison d'un prix de 20 à 25 p. 100 au-dessus du prix ordinaire. On assure que les commandes faites de l'Allemagne aux fabriques de Lyon, comportent plus que les approvisionnements de soie que possèdent les fabricants de cette ville, et l'on calcule que les deux tiers de la récolte de soie en Italie sont déjà exportés. (Constitutionnel)

— On écrit de Toulon que les rixes y recommencent entre les matelots des ports du midi et ceux du poney. Le 18 novembre, un de ces hommes a été assassiné à coups de poignard dans la rue du Trésor. Le lendemain, un combat eut lieu à outrance dans la rue d'Orléans, et plusieurs individus furent grièvement blessés. Un des combattants a été arrêté.

Un pari de 1,400 fr. s'était engagé entre deux amateurs de chevaux, M. de Castellane de Toulouse, et M. Duffour d'Auch. La distance à parcourir, était douze tours d'hippodrome. M. de Castellane devait faire le trajet relayant trois fois, et de toute la vitesse de ses chevaux. M. Duffour devait parcourir le même espace avec un seul cheval et dans le double de temps que M. Castellane mettrait. Il avait été imposé pour condition à M. Duffour qu'il monterait son cheval. L'hippodrome de Tarbes fut choisi pour champ de course; c'est en présence d'une nombreuse et brillante réunion que les épreuves eurent lieu le 17 de ce mois.

La Robuste, jument anglaise pur sang, appartenant à M. de Castellane, a débuté par quatre tours, et au moment où elle le finissait, Oubbion, cheval limousin qui a remporté le dernier grand prix à Aurillac, s'est élancé et a fourni cinq tours; le jockey qui le montait s'est évanoui en descendant, il lui aurait été impossible de faire cinquante pas de plus sur son cheval. Les trois derniers ont été faits par la Robuste, qui avait soufflé pendant qu'Oubbion courait.

Les chevaux de M. de Castellane ont mis 35 minutes 47 secondes à faire les 12 tours. M. Duffour était donc obligé pour gagner de faire son trajet dans moins de 72 minutes, ce qui paraissait à beaucoup de personnes une chose extraordinaire. Après un moment d'attente, il arrive enfin monté sur le Spay, cheval anglais (hunter) qu'on dit être sorti des écuries de lord Seymour. Au moment où M. Duffour allait passer devant le poteau, un assistant lui offre de parier mille fr. qu'il ne gagnera pas son antagoniste de 6 minutes. La gageure est acceptée, et il part.

Le Spay, qui est un cheval assez difficile, faisait craindre qu'il ne se dérobât, aussi son cavalier a-t-il été obligé de le conduire avec la plus grande prudence. Toutes les difficultés ont été surmontées, et le Spay a parcouru les 24,000 mètres en 53 minutes: les neuf premiers tours ont été faits au trot allongé (cinq minutes par tour), les dix et onze au galop de course, et dans le trajet du douzième, M. Duffour, pour prouver sans doute qu'il était maître de son cheval, l'a arrêté, puis mis au pas, au trot, et finalement au galop le plus précipité, ce qui a excité les applaudissements de presque tous les curieux, et surtout des paysans de la plaine de la Loubère, qui tous élèvent des chevaux d'une grande vigueur.

Le Spay, qui est un véritable cheval de fonds, et dont les formes dénotent plus un cheval de trait que de course, ne paraissait pas très-fatigué après cette épreuve: les ruades qu'il détachait pendant qu'on le bouchonnait prouvaient qu'il aurait pu continuer ou bien faire son trajet en moins de temps. Les chevaux de M. de Castellane ont parfaitement couru: Oubbion a fait une chose très-remarquable, 5 tours en 14 minutes.

Un moment avant cette course, M. Castellane avait perdu un autre pari de 1,000 f. contre une jument du major Cadogan. On annonce pour le 8 décembre prochain une poule à quatre de 1,200 f.

Ces courses peuvent rendre les plus grands services au pays; chacun voudra élever des chevaux susceptibles de gagner des prix; insensiblement nos races s'amélioreront, et peut-être parviendrons-nous avec du temps à avoir des chevaux comparables à ceux de nos voisins d'outre-mer.

TRIBUNAUX.

La cour d'assises de St-Flour vient d'avoir à prononcer dans deux procès politiques: le premier était relatif au Cercle patriotique d'Aurillac, poursuivi en vertu de la loi sur les associations. Cette affaire dans laquelle, grâce au talent du défenseur, le préfet Delamarre est devenu l'audience le véritable accusé, s'est terminée par un acquittement complet. Le Patriote du Puy-de-Dôme rend hommage à l'impartialité du tribunal.

La cour devait s'occuper le lendemain de l'affaire des troubles d'Aurillac et du procès du Patriote. Nous en rendrons compte.

M. Fulmer, marchand de vin à Montmartre, se plaint d'avoir été cruellement diffamé par son voisin Godard qui l'a traité de voleur et de banqueroutier.

C'est vrai, dit le prévenu, que je lui ai dit des mauvaises raisons; mais la circonstance me rendait joliment excusable. Figurez-vous que deux particuliers entrent chez moi pour acheter un demi-boisseau d'avoine, parce que je vends avoine, son, foin, luzerne, recoupe et sainfoin, le tout de bonne qualité et à la plus grande satisfaction des consommateurs.

Pendant que j'étais occupé à ficeler le sac où j'avais mis l'avoine, v'la que l'autre particulier prend l'argent qu'on avait mis sur le comptoir pour me payer. Quand je m'en suis aperçu, je me suis mis à courir après eux pour ravoir mon avoine; mais je suis tombé dans la boue avec un petit verre de vin; voyez-vous, ça m'a fait joliment mal; j'ai vu le voisin Fulmer qu'était sur le pas de sa boutique et qui s'est mis à rire. Alors j'ai été vesqué et je lui ai dit: Ami, c'est comme ça qu'on fait fortune: on emporte la marchandise et on garde l'argent. C'est que, voyez-vous, le voisin, il me doit trois boisseaux d'avoine et il a un sac à moi, le voisin; il est toujours en tour quand je vais pour les lui demander; mais j'ai pas, au reste, entendu attaquer sa probité, à l'ancien, pourvu qu'il me rende mon sac et qu'il me paie mon avoine.

Godard, malgré ses protestations, a été condamné à 16 fr. d'amende.

Quevedo a dit quelque part, c'est, je crois, dans son Caballero de la Tenaza, qu'une femme mal vêtue est comme la fausse monnaie, qui n'a de cours que la nuit et dans l'ombre; aussi M^{lle} Eugénie-Sophie Pernod, pénétrée de cet axiome et voulant paraître

de se montrer en plein jour devant la justice, a soigné sa mise. Le bonnet à ruban de gaze couvre ses jolis cheveux blonds, arrangés en bandeau, car elle a de jolis cheveux. M^{lle} Eugénie-Solange Pernod, et son petit nez retroussé lui donne un petit air espiègle et mutin. Son tablier, d'une entière blancheur, apprend qu'elle est en service; elle se plaint d'avoir été diffamée par M^{me} Houcet, marchande de poisson.

Enfin figurez-vous qu'elle m'en a dit de toutes les couleurs; elle m'a dit comme ça: tiens, *m'amour, t'es comme ça* élégante; on voit bien que tu sers chez un garçon; c'est une infamie, voyez-vous, parce que monsieur est veuf et qu'il a des grands enfants. Ensuite elle m'a appelée grande morue dessalée. Vous concevez que cela nuit horriblement à ma considération.

C'est pas comme ça que la querelle a commencé, dit la prévenue, ce n'est pas du tout comme ça. Mademoiselle méprisait mes harangues: elle m'a dit qu'ils étaient crevés. Tiens que je lui ai dit: *Queste que ça fait? Faut-il que j'édise ce que je lui ai dit? c'est que, voyez-vous, nous ne sommes pas toujours très polies au marché: je lui ai dit: mais c'est pas une insulte, pas vrai, Marie-Jeanne, dit-elle, en s'adressant à une personne qui est dans l'auditoire, que c'est pas là une insulte?*

Je lui ai dit comme ça: ils sont crevés! il n'y a pas d'affront: tant mieux pour vous: si vous ne l'êtes pas; mais ça viendra, la queue à *not' mogniau* est bien venue! Alors elle m'a dit des sottises, et je lui en ai rendues à c'te belle; et voilà.

Les parties ont été mises dos à dos. (*Journal de Paris.*)

— Un horloger se faisait un vrai plaisir de réparer les montres de ses amis et connaissances; seulement, une fois qu'il tenait ces montres, il ne les rendait plus; impossible, absolument impossible aux propriétaires de rentrer dans leur propriété. Ses nombreuses dupes se lassant toutefois, prirent le parti désespéré de porter plainte devant les Tribunaux, et voilà justement pourquoi le sieur Pay comparait aujourd'hui en police correctionnelle. Certes les plaingnans n'ont eu qu'à se louer de la justice du tribunal, qui a condamné Pay, atteint et convaincu d'abus de confiance, à deux mois de prison.

Cependant un des plaingnans, le sieur Razelle, partisan très prononcé de sa propriété, ne semble pas absolument satisfait, même après avoir entendu prononcer le jugement: on voit à son inquiétude qu'il attend encore quelque chose, et quelque chose surtout du plus grand intérêt pour lui.

On appelle une autre affaire.

Pour le coup le sieur Razelle, bien convaincu qu'il ne sera plus question de la sienne, perd patience, et s'adressant à un de ses voisins: «Faites-moi donc le plaisir, mon cher monsieur, s'il vous plaît, de me dire où il faut que je m'adresse pour ravoir ma montre?»

Le voisin ne lui répondant pas, le sieur Razelle réitère sa demande, qui reste encore sans réponse.

Passe un huissier: le sieur Razelle l'interpelle au passage. «M. le magistrat, faites-moi donc le plaisir de me dire où il faut que j'aille chercher ma montre? *une répétition superbe!* si vous saviez comme j'y tiens.»

L'huissier, pressé par son service: Que voulez-vous? votre affaire est jugée.

Le sieur Razelle: Fort bien, mais tout ça ne me rend pas ma montre, *une répétition superbe!*

Ce petit colloque trouble tant soit peu le silence de l'audience, M. le président s'en plaint, et l'huissier éconduit brusquement le sieur Razelle.

Quelques minutes après on entend du bruit à l'une des portes de la salle: c'est encore le sieur Razelle, il est rentré du côté opposé à celui par lequel il était sorti, on l'entend articuler assez distinctement: «Monsieur, voudriez-vous me faire le plaisir de me dire où il faut que j'aille redemander ma montre.»

On le fait sortir de nouveau, et depuis il n'a plus reparu.

— La fin tragique de miss Mary Watt, âgée de dix-neuf ans, à Burnes près de Londres, a été rapportée dans la *Gazette des Tribunaux*. On se rappelle que M. Dumas, prévôt ou répéteur dans une maison d'éducation, n'ayant pu obtenir la main de la jeune personne, s'était présenté à elle au moment où elle entrait dans sa chambre à coucher, et que, armé d'un rasoir, il avait menacé soit de la tuer, soit de s'égorger lui-même. Miss Watt est morte pour avoir bu de l'eau de Cologne pure, dans l'état d'irritation que lui causait la frayeur. Nous apprenons que ce jeune homme, qui s'appelle Séverin Dumas, et est en effet natif de France, avait été arrêté pendant l'enquête, mais mis en liberté après la décision du jury. M. Dumas s'est aussitôt rendu à l'auberge de la Couronne, Croydon, et s'est couché à neuf heures du soir. Le lendemain matin la fille de l'auberge remarquant le silence absolu qui régnait dans la chambre de Dumas, conçut des inquiétudes et les communiqua au maître de l'hôtellerie. On enfonça la porte. On trouva le malheureux Dumas dans son lit et nageant, pour ainsi dire, dans son sang. Il s'était coupé avec un rasoir les veines des deux bras; afin de rendre sa mort plus certaine, il avait avalé tout le laudanum contenu dans cinq fioles que l'on trouva près de lui, et dont chacune avait dû contenir une once de cette préparation d'opium. La force même de la dose a trahi son attente, il a tout rejeté par suite d'horribles convulsions d'estomac. On a transporté M. Dumas chez un de ses amis et de là à l'hôpital Saint-Georges, où il est mort malgré les secours qu'on lui a prodigués.

— En ce temps-là on eût bien ri sans doute de voir le sieur Philémon porter plainte en adultère contre la dame Baucis. Ces deux types d'amour et de fidélité conjugale, chantés par le divin Ovide, ne songeaient guère à l'inconstance, et la cause, portée au tribunal correctionnel de l'époque, eût fait pouffer de rire et juges et assistants. Ce phénomène, impossible à supposer, se réalisait aujourd'hui devant la 6^e chambre. Le plaingnant, nommé Spicker, nouveau Philémon, jaloux prodigieusement suranné, vieux troupière déjà grand garçon à Marengo, traduisait devant les magistrats, M^{me} Spicker, jeune étourdie de quarante-cinq ans; et, chose incroyable, l'amant signalé par lui comme complice, était le sieur Duchenet, dont l'acte de naissance remonte à 1760.

Ces deux siècles en trois volumes font vraiment piteuse figure à la barre, et les sourires malins de l'auditoire, réprimés à peine par la gravité des magistrats, accompagnent d'un bout à l'autre inculpations et récriminations, témoignages à charge et à décharge.

Le plaingnant, baragouineur allemand, bien que soldat français, explique tant bien que mal son pauvre cas. Il expose qu'après une absence de quelques mois il trouva dernièrement sa chaste moitié, maritalement établie chez Duchenet.

«Mon femme, dit-il, c'est une véritablement horreur. Il s'était mariée, je m'en moque, à c'te vieux bon homme. Il disait, mon femme, qu'il s'appelait plus mon dame Spicker du tout, dorénavant, pas davantage.»

Mad. Spicker: Mon mari est un profond scélérat. Voyez sa trogne! n'est-ce pas le physique d'un souldard; il m'aurait vendue pour boire. Savez-vous à quoi il passait son temps? à faire des pétitions en qualité de vieux grognard, puis il buvait tout à la barrière.

M. Duchenet (d'un air quasi-lovelace): Eh! vrai Dieu! la plainte

de ce manant est délicieuse! Il connaissait madame avant de l'épouser. Il savait bien, le drôle, qu'elle demeurerait chez moi depuis six ans.... Eh mais! c'était comme cela avant.... pendant et après.

Pendant ces positives et cyniques explications, l'époux outragé semble tout absorbé dans la jubilation la plus expansive. A chaque aveu, à chaque témoignage il se gaudit sur son banc, se pâme d'aise et se frotte les mains.

Le prévenu, de son côté, paraît en somme n'être pas très-fâché d'être considéré publiquement comme coupable du délit en question. Au mot de flagrant délit, on dirait que le sang remonte à son front qui grisonne. Il reste calme et impassible en entendant le jugement qui le condamne, ainsi que sa complice, à trois mois d'emprisonnement.

Quant à Spicker, il rit de plus belle, se frotte encore les mains, et jetant sur sa femme un regard moitié ironique, moitié caressant, il se retire en disant: «Et voilà ma chère colombe.»

(*Gazette des Tribunaux.*)

Extérieur.

(Correspondance particulière du PRÉCURSEUR.)

On lit dans le *Journal de Paris*, sous la date des 26 et 27: Des dépêches de Bayonne confirment la nouvelle de l'entrée du général Saarsfeld à Vittoria le 29 de ce mois.

Des lettres de l'Aragon annoncent comme certaine la défaite de Mérimo près de Briviesca, et celle de Curvillas à Villa-Franca.

Le canne le plus profond continue à régner en Catalogne.

Les correspondances des journaux de Bordeaux confirment les nouvelles que nous avons données depuis quelques jours, et aucune ne révoque plus en doute l'entrée des troupes de la reine à Vittoria. Le *Mémorial* annonce de plus, d'après une lettre de Bayonne du 22, la défaite d'une forte bande de carlistes par une des colonnes mobiles sorties de Burgos.

— Il n'est pas douteux que le gouvernement espagnol n'ait exprimé à don Miguel son désir de se porter médiateur pour l'arrangement des affaires du Portugal, conjointement avec la Grande-Bretagne, et d'en laisser le soin à lord William Russell ou à l'ambassadeur d'Angleterre à Lisbonne. Nous pensons cependant que notre gouvernement n'a jusqu'ici rien laissé entrevoir qui pût faire croire qu'il veuille se charger de cette médiation, bien que, suivant toutes les probabilités, quelque chose de ce genre ne doive par tarder à arriver. Comme il ne peut rien être fait à cet égard qui n'ait pour premier résultat la retraite de don Miguel, nous désirons sincèrement que ce projet de médiation soit promptement adopté et réussisse.

(*Globe.*)

— Le paquebot à vapeur le *James-Watt* qui devait partir samedi, partira ce soir pour Lisbonne avec un grand nombre de passagers et un officier-général au service d'Angleterre, qui va prendre le commandement de la brigade anglaise.

Ce navire porte aussi une forte somme d'argent pour la régence.

(*Globe.*)

— Le pape vient d'abolir récemment tous les privilèges de la noblesse dans les états romains, et le moindre paysan a maintenant le droit d'être ses magistrats municipaux et les officiers des gardes civiques.

(*Idem.*)

— On a reçu des nouvelles intéressantes de Mexico par la voie des Etats-Unis. Le choléra y avait sensiblement diminué depuis le retour de la saison d'hiver.

Le général insurgé Arista était affaibli par la désertion qui avait lieu parmi ses partisans, et la tranquillité paraissait devoir être bientôt rétablie.

Toutes les nouvelles des différents districts sont également favorables.

(*Idem.*)

— Nous regrettons d'apprendre qu'un grand mécontentement règne parmi quelques marins qui faisaient partie de l'équipage du capitaine Ross, au sujet des acomptes qui leur ont été payés sur leurs salaires depuis leur arrivée.

On était convenu avec eux dans le principe, disent-ils, qu'ils recevraient les mêmes salaires qu'on avait donnés à l'équipage de l'*Hecla*; c'est-à-dire 3 l. 4 s. (80 fr. environ) par mois à chaque matelot valide, depuis le jour du départ jusqu'à celui du retour; et on ne les a payés à ce taux que jusqu'au mois d'octobre 1831, époque à laquelle ils ont pris leurs quartiers d'hiver. Depuis lors, et pendant les deux longues et fatigantes années où ils ont eu à supporter des privations et des souffrances inouïes, ils n'ont reçu que 1 l. 12 s. par mois, c'est-à-dire demi-paie.

Pendant cette période, les rations n'excédaient souvent pas huit onces de pain et demi-livre de porc, souvent sans café et sans autre liquide que de l'eau provenant de la neige fondue.

L'honneur du pays est intéressé à ce que les efforts et les fatigues de ces braves marins soient non-seulement récompensés par la reconnaissance, mais encore par le salaire qui leur est si justement dû.

(*Courier.*)

— Le prince Talleyrand qui, suivant ce qu'on disait, devait arriver immédiatement de Paris à Londres, n'y viendra que vers le milieu du mois prochain. Son excellence et la duchesse de Dino passeront les fêtes de Noël dans notre pays. Nous apprenons avec plaisir que la santé du prince s'est beaucoup améliorée pendant son court séjour en France.

(*True Sun.*)

AUTRICHE. — Vienne, 18 novembre. — Notre ambassadeur à Paris M. le comte d'Appony, est retourné hier à son poste.

Le bruit concernant la prochaine conclusion d'un nouvel emprunt de la part du gouvernement prend de plus en plus de la consistance; on prétend qu'il s'élèvera à 60 millions de florins.

(*Gazette d'Augsbourg.*)

TURQUIE. — Constantinople, 23 octobre. — Achmet-Pacha s'est embarqué sur une frégate pour Odessa; sa mission auprès du cabinet de Saint-Petersbourg, n'a d'autre but en réalité, que de prouver la grande amitié qui règne entre le sultan et l'empereur de Russie. Eile n'a nullement rapport au traité d'alliance conclu au mois de juin comme on l'avait pensé d'abord; le sultan pourra se trouver bientôt forcé par les circonstances d'invoquer de nouveau l'appui de l'empereur de Russie.

Ce prince ne parvient qu'avec beaucoup de peine à déjouer les conspirations qui sont tramées chaque jour contre lui, et qui tout récemment ont pris dans les provinces le caractère de rébellion ouverte; dans l'Asie mineure notamment un partisan d'Issa-Pacha, avait eu l'insolence de déclarer le sultan incapable de régner et de proclamer le pacha d'Egypte à sa place, en même temps il avait réuni un corps de troupes considérable pour faire un coup d'essai contre la capitale, mais il fut arrêté dans sa marche par le pacha de Césarée, et après un combat qui dura plusieurs heures, ses troupes furent dispersées.

Les Albanais s'agitent de nouveau, on a été obligé d'envoyer contre eux un corps de troupes considérable et de mettre garnison dans chaque localité un peu importante, pour assurer le maintien de l'ordre. Au milieu de tous ces embarras, la Porte Ottomane voit avec une secrète joie que les Grecs de l'île de Candie ne veu-

lent pas se soumettre à l'obéissance envers le pacha d'Egypte. Le 7 octobre, une escadre égyptienne ayant à son bord des troupes de débarquement était arrivée d'Alexandrie sur la demande du gouverneur de Candie. Maintenant, si les Grecs sont de nouveau contraints d'acquiescer les impôts dont ils ont jusqu'à présent refusé le paiement, on verra se renouveler des scènes sanglantes. On dit que Méhémet-Ali a déclaré de la manière la plus formelle qu'il ferait plutôt massacrer tous les Grecs que de faire la moindre concession au sujet des ordonnances qu'il a antérieurement rendues.

(*Gazette d'Augsbourg.*)

BELGIQUE. Bruxelles, 25 novembre. — Chemin de fer d'Ostende à Cologne. — On a distribué hier le travail de M. Smits, rapporteur de la section centrale chargée de l'examen du projet de loi sur la communication à établir entre nos ports de mer de l'Allemagne, en voici le résumé:

Toutes les sections sont unanimes sur l'utilité; et une forte majorité a donné la préférence au chemin en fer sur le système des canaux.

Le chemin en fer aura deux points de départ, Anvers et Ostende, ces deux lignes aboutiront à un point central, Malines, d'où le chemin se dirigera par Louvain, Liège et Verviers.

Deux sections ont réclamé un embranchement vers la France par Bruxelles et Charleroi; deux autres par Bruxelles et Mons; une troisième par Namur. En attendant les plans, la section centrale s'est prononcée pour un embranchement de Malines à la frontière de France par Bruxelles.

Quatre sections ont préféré que l'exécution eût lieu par le gouvernement à une majorité de 27 voix contre 5. Deux autres pour la concession à perpétuité. La première opinion a été adoptée par la section centrale.

Le gouvernement sera en conséquence autorisé à faire un emprunt en rentes 5 p. 100, au capital effectif de trente-cinq millions de francs, somme présumée nécessaire. Mais une commission de contrôle, dont les membres seront nommés par le gouvernement, aura la surveillance des travaux et l'administration des fonds. Tel est le résumé du nouveau projet de loi.

Deux sections ont examiné s'il n'y aurait pas convenance à se concerter préalablement avec la Prusse; elles ont en résultat pensé l'une et l'autre qu'il n'y avait pas de motifs pour subordonner l'exécution des travaux en Belgique à l'assentiment préalable du gouvernement prussien pour le prolongement du chemin.

(*Emancipation.*)

— Le gouvernement, voulant posséder une statistique exacte sur la situation du commerce, de l'industrie et de l'agriculture, vient de demander aux administrations locales les renseignements propres à réunir les premiers éléments de ce travail, qui servira tant pour les négociations commerciales que pour l'élaboration et la défense des lois qui se rattachent à l'économie politique.

(*Indépendant.*)

Variétés.

SCÈNES DE MER. — LES REQUINS.

On avait mis le cap sur les Barbades, et l'on goûtait à bord de l'*Eagle*, cutter américain, le charme délicieux d'une navigation rapide sur des flots unis, tandis qu'une brise se jouait dans les voiles; peu à peu on diminuait de vitesse; les voiles commencèrent à battre contre la voilure, et bientôt un calme plat laissa l'*Eagle* à la merci d'un courant qui l'emportait vers les récifs. Il était impossible de songer à jeter une ancre; les énormes rochers qui s'élevaient perpendiculairement du fond des eaux ne présentaient à l'équipage que des lames acérées pour briser le navire, et qu'un abîme pour l'engloutir. Cependant les courans emportaient toujours le cutter; les vigies distinguaient du haut des mâts le banc de sable brillant sous les eaux. Toute la voilure était au vent, on approchait néanmoins et avec une force irrésistible. Tout-à-coup le cutter donna un coup de talon; il courut encore quelques instans, en donna un autre, puis enfin un troisième; un choc violent avait ébranlé toute la masse; l'avant du navire était soulevé par les rochers, tandis que l'arrière flottait encore en roulant sur les eaux. Aux deux premiers coups de talon qu'avait donnés le cutter contre le banc de sable, de sourds gémissemens s'étaient échappés de toutes les poitrines; mais au troisième coup, un cri, un seul cri, déchirant, immense, retentit et domina le bruit des lames qui venaient déferler avec force sur les sabords du navire.

Cet événement présageait les plus affreux périls; pourtant on ne remarqua aucune avarie; le cutter ne faisait eau nulle part; sa proue en heurtant la pointe du rocher en avait brisé la surface, et son excellent doublage avait résisté aux premiers chocs. Mais le navire était toujours près de sa perte; le vent du large qui s'était élevé depuis quelque temps soufflait avec une force prodigieuse; la mer s'était grossie, et l'*Eagle*, incliné sur les rochers, semblait à chaque instant devoir céder aux efforts réunis des éléments.

Vers 9 heures du soir, la violence du grand vent s'accrut, la mer devint encore plus grosse, des nappes d'eau déferlaient sur les flancs du navire, et semblaient devoir l'engloutir au fond des eaux. Tout-à-coup, un cri d'angoisse retentit, le sabord s'abaissa jusqu'au niveau de la mer, et malgré toutes les manœuvres de sauvetage, le navire se trouva démanté et coiffé. Le lieutenant Smith, accourut aussitôt sur le pont, et au moment où il mettait le pied sur la dernière marche de l'escalier, le cutter sombra, il ne devait plus se relever.

L'équipage, qui se composait de vingt-quatre hommes, se trouvait heureusement sur le pont, à l'exception de deux matelots qui se noyèrent dans le cutter. Dans un instant tout l'équipage se débattait au milieu des flots. Les cris: au secours! poussés par les déchirantes voix des matelots qui se noyaient, les hurlemens de fureur et des autres semblèrent païser un moment la violence de la tempête car aussitôt que le cutter eut sombré, le vent tomba, le calme reparut, et les rougeâtres couleurs de la lune éclairèrent les visages pâles des naufragés luttant au milieu de l'Océan.

Cependant la chaloupe, attachée aux drômes du cutter, se voyait à la surface des flots, et semblait destinée à sauver l'équipage. On coupa avec un couteau le seul cordage qui retint encore la chaloupe à l'*Eagle*, ce cordage était le dernier lien qui attachait l'existence des matelots au cutter; une fois rompu tout était fini entre eux et leur navire. Tous les matelots semèrent à l'instant à nager vers la chaloupe, et oubliant toute prudence, ils se jetèrent impétueusement sur la petite embarcation. Ce n'était plus l'équipage soumis, brave et docile de l'*Eagle*, c'était une troupe affreuse, maudite, qui se ruait sur cette frêle machine. Aussi ce qu'on pouvait aisément prévoir arriva: la chaloupe, heurtée en tous sens, chavira, et les matelots tombèrent pêle-mêle dans la mer, puis, retournant vers la chaloupe, ils s'y accrochèrent comme ils purent, ceux-ci à la poupe, ceux-là à la proue, n'ayant hors de l'eau que les bras et la tête.

Le lieutenant Smith, homme de cœur et de tête, et qui exerçait un grand empire sur l'esprit de ses matelots, leur fit comprendre qu'il serait impossible à personne de se sauver si l'on continuait à

demeurer dans cette situation. Il leur fit sentir la nécessité de redresser la chaloupe, d'y faire monter deux hommes pour jeter l'eau dont elle était remplie, pendant que les autres, cramponnés au plat-bord, resteraient dans la mer jusqu'à ce que la chaloupe pût recevoir deux hommes de plus; à mesure que la chaloupe serait allégée, des matelots y monteraient, et, par cette manœuvre de sauvetage, tout l'équipage pourrait échapper aux affreux périls qui le menaçaient.

Au plus fort même du danger on obéit à l'empire de la discipline. Le lieutenant commanda aux hommes qui étaient sur la quille d'abandonner leur position; il fut immédiatement obéi; chacun se mit à l'œuvre, et la chaloupe fut aussitôt redressée. Deux matelots sautèrent aussitôt dans l'embarcation, et à l'aide de deux chapeaux se mirent à jeter l'eau qui la remplissait. Bientôt deux autres matelots montèrent dans la chaloupe, et, chacun espérait se sauver à son tour, car tous faisaient leur devoir avec ordre, obéissant aveuglément aux instructions du lieutenant qui les animait par ses paroles et par son exemple.

Six hommes avaient déjà pris place dans la frêle embarcation, lorsqu'un matelot s'écria avec épouvante qu'il apercevait les nageoires d'un requin. Il serait impossible de dépeindre la terreur qui s'empara de ces infortunés, se débattant au milieu des eaux. Un requin est, dans toutes les circonstances, un sujet d'effroi pour un marin, et ceux qui ont vu les épouvantables mâchoires de ces monstres, qui connaissent leur puissance presque incroyable et leur voracité, ceux-là seuls pourront se faire une idée de l'impression que produisent sur l'esprit de ces pauvres matelots ces mots : « Un requin ! un requin ! » Car ils n'ignoraient pas qu'une seule goutte de sang répandu attirerait les pilotes qui accompagnent toujours ces monstres, et que leur mort était dès-lors inévitable. Dès ce moment aussi la voix du lieutenant ne fut plus écoutée; les matelots qui se tenaient accrochés aux sabords de la chaloupe, ne sachant comment se dérober à ce nouveau danger, par un mouvement spontané, se jetèrent tous à la fois dans la chaloupe, et la firent chavirer de nouveau.

Cependant l'ennemi tant redouté ne se montrait pas, et le lieutenant pressa encore une fois les matelots de mettre en usage pour leur salut commun les seuls moyens dont ils pouvaient disposer. Comme il savait qu'il ne parviendrait pas à calmer les alarmes des matelots en s'efforçant de leur persuader que des requins ne se montraient jamais dans ces parages, il engagea les matelots qui s'étaient de nouveau cramponnés à la chaloupe, de frapper dans l'eau avec leurs pieds et de l'agiter du mieux qu'ils pourraient, afin d'éloigner les monstres qui leur causaient tant d'effroi. La manœuvre prescrite par le lieutenant s'exécuta peu à peu, et encore une fois l'espérance commença à naître au cœur des naufragés. La chaloupe ne contenait plus beaucoup d'eau, et quatre hommes y étaient déjà montés; un peu de patience, encore quelques efforts, de l'ordre, du calme, de la subordination, et tout l'équipage était sauvé. En ce moment, comme les matelots qui étaient demeurés dans l'eau, toujours suspendus aux sabords, pressaient leurs camarades qui se trouvaient dans la chaloupe de continuer leur manœuvre sans relâche, afin de mettre l'embarcation à sec, il se fit un grand bruit tout auprès d'eux, et ils aperçurent quinze requins qui avançaient vers la chaloupe. Cette fois la terreur fut à son comble, chacun quitta la position qu'il occupait pour se précipiter sur la frêle machine qui chavira : et les vingt-deux matelots furent voués à la plus affreuse mort.

D'abord les requins parurent peu disposés à se saisir de leur proie; ils nagèrent au milieu des matelots, se jouant au-dessus des vagues, courant et sautant près d'eux, et se frottant même contre leurs victimes, sans leur faire aucun mal. Mais cela dura peu. Soudain un cri d'angoisse poussé par un des naufragés annonça une douleur terrible, et répondait profondément au cœur de chacun. Un requin avait saisi un marin à la jambe, et la lui avait complètement séparée du corps. Aussitôt que ces monstres eurent goûté du sang, l'attaque tant redoutée eut lieu; des cris déchirants partirent de tous côtés, et les flots autour de la chaloupe furent bientôt rouges de sang.

Le lieutenant même dans ce moment où le menaçait le plus affreux trépas, continua à donner ses ordres avec sang-froid et avec précision; et disons-le à l'honneur du malheureux équipage, il fut encore écouté. La chaloupe fut heureusement redressée, deux hommes y montèrent immédiatement; et quelques matelots se cramponnèrent comme auparavant au plat-bord, tirèrent la chaloupe d'aplomb. M. Smith lui-même se tint à la proue, et de là s'efforçait par ses paroles de relever le courage de ses camarades.

Mais les requins suivaient la chaloupe, et il était peu probable qu'ils abandonnassent une proie si abondante. M. Smith, encourageant sans cesse les matelots qui s'efforçaient de vider la chaloupe, oublia un instant d'agiter l'eau avec ses pieds, tout-à-coup un requin lui saisit les deux jambes et les engloutit dans ses énormes mâchoires. Un cri déchirant, qu'il s'efforça vainement de retenir, s'échappa de ses entrailles. Les matelots avaient toujours montré le plus grand respect pour leur digne lieutenant; ils con-

naissaient tous sa bravoure et la noblesse de son âme, et dès qu'ils le virent disparaître sous les flots, deux hommes saisirent leur chef mourant, et le placèrent sur les écouttes de la poupe. Ce brave officier, quoiqu'en proie aux plus atroces douleurs, parut oublier ses propres angoisses, et voulut s'occuper encore de dérober à la mort les débris de son équipage. D'une voix éteinte, il donna quelques conseils aux matelots, déplorant leur affreuse situation, et leur adressa ces paroles : « Si quelqu'un de vous survit à cette nuit fatale, et s'il revient à Philadelphie, qu'il dise à notre vice-amiral que j'étais à la recherche des pirates quand arriva notre catastrophe, qu'il dise que je fis toujours mon devoir, et que je... » Ici les efforts de quelques matelots pour monter dans la chaloupe, lui imprimèrent une forte secousse; les hommes qui tenaient le lieutenant dans leurs bras, craignant de tomber dans la mer, le lâchèrent un instant pour se transporter au plat-bord; et l'infortuné roula dans les flots et disparut immédiatement. Ses dernières paroles se perdirent au milieu des cris de ses compagnons. Il ne reparut plus à la surface des flots.

Avec lui s'évanouirent les dernières espérances des naufragés. Quel affreux spectacle! ces hommes décolorés, ruisselant d'eau, échevelés, aux yeux sanglants, aux barbes longues, aux vêtements en lambeaux, roulaient pêle-mêle au milieu des flots, ne sachant comment se soustraire à la voracité de ces monstres. Plusieurs avaient déjà perdu la vie; ceux qui avaient échappé jusque-là aux poursuites des requins, s'efforcèrent encore une fois de chercher un asile dans la chaloupe, mais la frêle machine chavira de nouveau, alors, épuisés de fatigues, incessamment poursuivis par les monstres, ils perdirent tout espoir de se sauver, et se noyèrent en poussant d'affreuses imprécations ou ils furent dévorés par les requins, à l'exception de deux matelots qui parvinrent à monter sur la quille de la chaloupe.

L'Eagle avait sombré à huit heures environ, et vers dix heures tout l'équipage était devenu la proie des requins, ou avait péri dans la mer. Il ne restait plus que ces deux matelots; ces infortunés, soutenus encore par l'espoir de se sauver, se placèrent, l'un à la proue, l'autre à la poupe, et, quoique exténués de lassitude, tout couverts de blessures qu'avait encore l'acreté du sel marin, ils se regardèrent néanmoins dans une sorte de sécurité. Ils commencèrent par jeter l'eau de leur embarcation qui bientôt se trouva suffisamment allégée pour qu'ils n'eussent pas à redouter de la voir encore une fois chavirer, et puis ils essayèrent de goûter quelques instants de repos. Malgré les épouvantables scènes dont ils avaient été témoins, malgré les terribles dangers auxquels ils étaient encore exposés, ils ne tardèrent pas à s'endormir profondément, et le jour avait déjà paru avant que le réveil les eût rappelés à leur horrible situation.

Les malheureux, qui avaient échappé par miracle au trépas, étaient tourmentés maintenant par une faim et une soif dévorante, car il y avait près de trente-six heures qu'ils n'avaient pris aucune nourriture. La faim crispait leurs entrailles, la soif brûlait leur gorge, et ils n'avaient avec eux à bord de leur chaloupe ni vin, ni biscuit, ni aucune espèce de nourriture; il ne leur resta plus aucune lueur d'espérance. Tous deux couchés dans un engourdissement léthargique, le front pâle et le désespoir dans les yeux, ils fixaient des regards effrayants et douloureux sur les vagues, obéissant comme une masse inanimée aux oscillations de la chaloupe; ils s'étaient familiarisés avec la terreur, maintenant c'est l'affreuse mort qui se présente à eux. La soif, la faim, le désespoir, la chaleur les dévorait à la fois; cependant le ciel était bleu, l'air pur, et la chaloupe flottait sur les ondes, entraînée par le courant. Ils n'avaient aucun moyen de savoir où ils étaient; il leur semblait qu'ils devaient être bien éloignés de terre, car le vent qui s'était élevé avait dû les en éloigner beaucoup, et ils étaient privés de l'espérance de voir la chaloupe jetée sur les côtes d'Amérique.

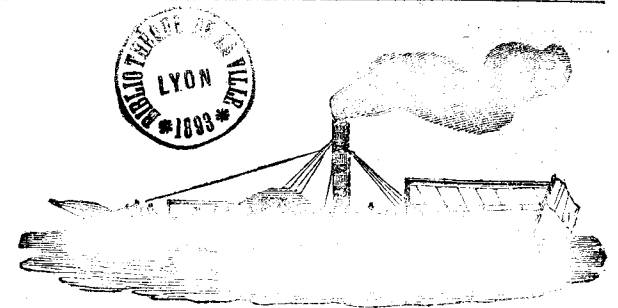
Aussi, ce fut avec une expression de joie qui ne peut se décrire que le matelot placé à l'avant du navire, et qui, les yeux fixés sur l'horizon, fixait avec attention sa ligne incertaine et vaporeuse, s'écria : Une voile ! une voile ! Les yeux éteints de son compagnon mourant se ranimèrent à ce mot magique; il fit un effort pour se soulever, et il tourna ses regards affaiblis vers l'endroit que lui désignait son ami. Il sembla qu'alors un haume consolateur coulait sur leurs blessures, calmait leurs douleurs et leur faisait oublier la faim. Une voile ! ce mot fut répété, chanté, crié avec une joie, un délire ineffables; car peu à peu on aperçut plus distinctement la voile d'une frégate briller aux rayons du soleil. Quand toute incertitude eut disparu, les deux matelots, pénétrés d'une reconnaissance religieuse, s'agenouillèrent avec ferveur, leurs yeux s'humectèrent de larmes, et joignant leurs mains tremblantes, ils remercièrent Dieu du secours attendu qu'il leur envoyait. Pourtant la frégate avançait incessamment vers la chaloupe, serrant de près le vent; depuis quelques instants, nos matelots faisaient toute sorte de signaux, se persuadaient qu'ils avaient été aperçus, et que la frégate venait à eux; mais ils se trompaient, la frégate ne faisait que louver, et quand elle eut fini sa bordée, elle vira de bord pour en prendre une autre, et continua ainsi sa route au plus près du vent.

Ces malheureux voyant s'éloigner le navire, redoublèrent leurs signaux, jetèrent leurs jaquettes en l'air, crièrent de toutes leurs forces, mais tout fut inutile, personne ne les avait aperçus; et la frégate s'éloignait, diminuant peu à peu de hauteur, s'amoindrisant, et commençant à se voiler de vapeurs.

Alors l'affaissement et la torpeur succédèrent chez les deux infortunés à l'état d'exaltation que l'espoir avait fait naître. On pouvait encore apercevoir la voile du vaisseau, mais dans un instant il fallait disparaître. L'un des matelots retomba aussitôt dans le désespoir; mais son compagnon, comme animé par une inspiration soudaine, s'écria : oui, je le tenterai, nous nous sommes perdus. — Que veux-tu tenter ? lui demanda son camarade.

Quoique ce soit bien difficile reprit le premier matelot, après ce dont nous avons été témoins la nuit dernière, cependant il faut le tenter, car dans quelques instants le bâtiment sera hors de notre vue, et alors il n'y aura plus pour nous qu'à mourir. Oui, je veux atteindre ce vaisseau à la nage, et si j'ai le bonheur de réussir je le sauverai, mais si mes forces me trahissent.... son compagnon voulut s'opposer à son projet, lui dit que le vaisseau était trop éloigné, et qu'un autre navire viendrait peut-être à se montrer. Le brave matelot s'était déjà jeté à la mer, et comme il nageait avec une extrême habileté, il semblait qu'il finirait par atteindre le vaisseau, à moins qu'il ne vint à rencontrer quelque requin; quand il aperçut un de ces monstres qui venait à lui, sans perdre courage, il agita avec grand bruit les flots autour de lui, et puis il plongea. Le requin est le plus vorace et en même temps le plus poltron de tous les monstres de la mer; il s'effraie au plus petit bruit, et ne tombe jamais sur une proie que quand elle est dans le plus parfait repos. Notre matelot échappa donc à ce danger; mais il était encore à une très-grande distance du navire, et le vent qui avait fraîchi augmentait la rapidité de sa marche. Cependant, après des efforts extraordinaires, il se crut assez près du bâtiment pour espérer que sa voix pourrait être entendue, il cria donc à plusieurs reprises, mais il cria vainement; personne n'était en ce moment sur le pont, et le pilote qui était au gouvernail, tout entier à la marche du vaisseau, n'entendait point ses cris. Le navire s'éloignait toujours, et il n'y avait plus maintenant un seul rayon d'espoir au cœur du pauvre matelot, car il sentait que ses forces étaient près de l'abandonner. Revenir vers la chaloupe qu'il venait de quitter était encore une chose impossible; car elle était à présent trop éloignée, et d'ailleurs son compagnon était dans une position aussi affreuse que lui-même. L'infortuné voyait donc le trépas devant lui, il aperçut un homme sur le gaillard d'arrière. Il leva aussitôt les mains avec effort, cria, se danna et s'agita en tous sens, afin d'attirer l'attention de ces hommes. Quels ne furent pas sa joie et son délire, en voyant qu'il avait été aperçu; car il vit une lunette se diriger de son côté, un instant après deux hommes se jetèrent dans une chaloupe et venir à lui à force de rames. Bientôt il se vit délivré de ses affreuses tortures, et puis la chaloupe se dirigea vers son compagnon; qui, comme on pense bien, était demeuré en proie aux plus terribles angoisses. Ainsi furent sauvés ces deux matelots, seuls débris de l'équipage de l'Eagle.

(Nautical magazine.)



LES PAQUEBOTS A VAPEUR Du Rhône

Partent les dimanches, mardis, jeudis, à sept heures du matin, de la chaussée Perrache.

PRIX DES PLACES :

	premières.	secondes.
VALENCE,	15 f.	12 f.
AVIGNON,	20 f.	15 f.

Les bureaux sont quai de Retz, n° 42. (2634)

ANNONCES DIVERSES.

(2515 12) *Avendre pour cause de cessation de commerce.* — Un fonds de bijouterie bien achalandé. On donnera toute facilité pour les paiements.

S'adresser à M. Mainerot, marchand bijoutier, passage de l'Argue, n° 12.

(2633) *Avendre.* — Une charge de greffier près le tribunal de commerce du chef-lieu d'un département voisin.

S'adresser à M^e Morand, notaire à Lyon, à l'angle de la rue Grenette et de la rue de l'Aumône.

(2529 12) *A céder.* — Une étude d'avoué près le tribunal de Guéret (Creuse).

S'adresser à M. Baune, place Sathonnay, n° 4.

(6220 3) On désire trouver un remplaçant pour servir deux ans dans l'artillerie.

S'adresser rue de la reine, n° 38, au portier.

AGENCE GÉNÉRALE D'AFFAIRES,

CABINET D'AFFAIRES CONTENTIEUSES DE COMMERCE.

PERREUSEL ET COMP^e,

Rue Trois-Marie, n° 12, près la prison, à Lyon.

Le directeur de cet établissement à l'honneur

de prévenir MM. les négociants, banquiers, capitalistes, rentiers, propriétaires et toutes personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, qu'il a spécialement attaché à son bureau un notaire, un avoué, un avocat, un teneur de livres et un huissier, et enfin tout ce qui peut être utile à quelles affaires qu'on puisse lui présenter :

Correspondance générale, convocation de créanciers, faillites, régies et locations des maisons en ville et à la campagne, rentrées des sommes dues à quel titre que ce soit, défense devant les tribunaux de commerce, de justice de paix, conseil de prud'hommes, conseil municipal, tribunaux civils et autres; liquidation et épurement de comptes, arbitrages et passations d'actes sous seing-privé, tels que : ventes, baux, cessions, transactions, partages entre co-héritiers majeurs, etc., etc. Placement de toutes sortes de fonds, par billets à hypothèques, ventes et achats de propriétés à la ville et à la campagne, vente et achat de toutes sortes de fonds et établissements.

Le directeur prévient qu'il ne lui est dû des honoraires, que lorsque l'affaire confiée a réussi, à défaut de ce, il ne lui sera rien alloué pour les écritures et courses; l'enregistrement sur ses livres est gratis. La réussite qu'il a obtenue à faire rentrer les mauvaises créances jusqu'à ce jour, ainsi que la réussite dans toutes les affaires qui lui ont été confiées, sont un sûr garant de la confiance que l'on voudra bien lui accorder. Il offre ses services à toutes les villes de France, pour

les affaires sur la place de Lyon et ses environs. on peut correspondre avec sa maison, affranchir lettres et paquets. (2461 13)

Spectacles du 30 novembre.

GRAND-THÉÂTRE.

Relâche.
CÉLESTINS.
Le Gardien, vaud. — Un de Plus, vaud.
La Gageure des Trois Commères, vaud.

BOURSE DE PARIS du 27 novembre.

Cinq p. 0/0,	102f 50	102f 55	102f 40	102f 50
— fin cour.,	102f 50	102f 50	102f 40	102f 50
Emp. 1831,	102f 50			
Quat. p. 0/0,	90f			
Trois p. 0/0,	75f 40	75f 35	74f 25	75f 25
— fin cour.,	75f 35	75f 40	74f 20	75f 30
Ren. de Nap.,	91f 60	91f 60	91f 50	91f 50
— fin cour.,	91f 45	91f 45	91f 45	91f 45
Emp. d'Esp.,	80f 1/4			
Rent. perp.,	61f 5/8			
Cortès,	16f 7/8			
Emp. rom.,	89f 1/4			
Emp. belge,	96f 1/4			
Em. d'Haiti,	275f			
Act. de la b.,	1725f			
Quat. cana.,	1125f			
Caisse hyp.,	580f			

BOURSE DE LYON du 29 novemb. 1833.

5 p. 0/0 au comptant,	101 75
— fin courant, »	
3 p. 0/0 au comptant,	74 95
— fin courant,	75 30

COURS DES MARCHANDISES du 27.

Colza, disp.,	101
— Courant du mois,	102
— décembre,	102 à 103
— 2 premiers mois,	102 à 103
— Lille,	93 à 92 50
— Voiture,	5 25
3/6 disp.,	162 50
— courant du mois,	162 50
— décembre,	162 50
— 2 premiers mois 1834,	160
Café St-Domingue,	26 1/2 à 27
— Martinique,	30
— Moka,	29 1/2
Sucre brut, bonne 4 ^e ,	72 à 73
Savon, les ordres,	120 esc. 18
— Dispon.,	120 19
— décembre,	120 19
— 6 prem. mois 1834,	120 19

AMÉDÉE ROUSSILLAC.

Typographie de L. BOITEL, quai Saint-Antoine, n. 36.

